

Procès-verbal Séance extraordinaire du 17 octobre 2014
Reprise de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le vendredi 17 octobre 2014, , reprise de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014, à compter de 12 :00 heures, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Chantal Denis, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Jacklyn Estrada Rodriguez est absente.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes.

• **Constat de l'avis de convocation, du quorum, ouverture de la séance**

L'avis de convocation et le quorum sont constatés. Le Maire ouvre la séance à 12 :00 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
2. Adjudication du contrat de service professionnel pour l'analyse et la conception pour correctifs au drainage pluvial du bassin Pomme d'Or
4. Période de questions
5. Levée de la séance

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-10-331

Adjudication du contrat de service professionnel pour l'analyse et la conception pour correctifs au drainage pluvial du bassin Pomme d'Or

Considérant que la situation actuelle du drainage de ce secteur doit être analysée et corrigée puisqu'il y a eu à plusieurs reprises débordement des fossés dans les rues.

Considérant la résolution 2014-07-238 en lien avec la présente résolution, laquelle a été adoptée afin d'autoriser la préparation d'une demande de soumission à des ingénieurs concernant l'écoulement des eaux dans le bassin versant Pomme d'Or.

Considérant l'ouverture des soumissions suite à la demande de la Municipalité à trois (3) consultants pour l'analyse et la conception pour correctifs au drainage pluvial du bassin Montée Pomme d'Or, et que deux (2) d'entre eux ont répondu comme suit :

Consultants	Prix sans taxes	Prix taxes incluses
Dave Williams ing.	6 900.00 \$	7 933.28 \$
Avizo Experts-Conseils	10 275.00 \$	11 814.20 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire, soit Dave Williams ing. a déposé une soumission conforme.

Procès-verbal Séance extraordinaire du 17 octobre 2014
Reprise de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014

En conséquence, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Dominique Rougeau, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le conseil municipal adjuge le contrat de services professionnels au plus bas soumissionnaire conforme pour le montant forfaitaire de 6 900\$ taxes applicables en sus;
- Que** tous les documents utilisés par la Municipalité pour cette demande de soumission font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission déposée le 6 octobre 2014, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité

Période de question (s)

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-10-332

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par madame Chantal Denis, la séance est levée à 12 h 15 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim